



AVIS DE DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3; ci-après la Loi) et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (décret 136-2022, le 9 février 2022; ci-après : le Règlement), avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin, qui n'est pas membre de son personnel et qui respecte les autres qualités et conditions requises.

Les désignations prennent effet le 1^{er} juillet 2023 et le mandat des membres désignés est d'une durée de 3 ans.

Trois postes sont à pourvoir dont les qualités requises sont les suivantes :

- Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Une personne âgée de 18 à 35 ans.

Conditions requises du candidat

- 1° il est un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et il n'est pas en curatelle;
- 2° il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- 3° il n'est pas inéligible au sens de l'article 21 de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*, compte tenu des adaptations nécessaires*;

- 4° il n'est pas membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni n'est candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- 5° il est domicilié sur le territoire du centre de services scolaire.

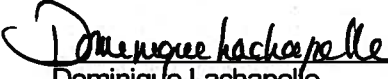
*Sont inéligibles

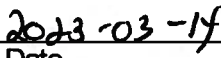
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire Marie-Victorin;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

Mise en candidature et processus

- Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Internet à l'adresse www.csmv.qc.ca/ ou au siège social du centre de services scolaire situé au 13 rue Saint-Laurent Est, Longueuil (QC) J4H 3H2.
- Le formulaire complété doit être reçu au plus tard le **15 mai 2023** à l'adresse : ca_secretariat@csmv.qc.ca.
- Les membres parents et du personnel se réuniront le **30 mai 2023** pour désigner par **cooptation les membres de la communauté**. Il est prévu que cette séance puisse se poursuivre les 7 et 14 juin 2023 pour compléter la désignation des membres de la communauté. Les candidats devront être disponibles à ces dates.

⇒ Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez aussi vous adresser à : ca_secretariat@csmv.qc.ca ou par téléphone au 450 670-0730, poste 4224 (Catherine Guilbault, analyste juridique).


 Dominique Lachapelle
 Directrice générale suppléante


 Date